

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 SEPTEMBRE 2008

Au cours de sa séance du 04 septembre 2008 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **fixé la participation financière demandée aux personnes de plus de 60 ans à l'occasion de la sortie annuelle du 11 septembre prochain à STRASBOURG.**

Le coût total par personne étant de 52 €, le commune prendra en charge 26 € pour les contribuables locaux concernés et les encadrants. Les autres participants éventuels paieront plein tarif.

➤ **modifié le tableau des emplois**

Un adjoint technique titulaire chargé de l'entretien des locaux de la salle polyvalente et de l'école élémentaire est placé en congé maladie de longue durée depuis le 09 février 2006. Il a été remplacé jusqu'au 24 septembre prochain par une personne en contrat d'accompagnement dans l'emploi. Le bénéfice de ce type de contrat pris en charge à 80 % par l'état est supprimé pour les collectivités locales. Un poste d'agent contractuel est donc créé pour pourvoir au remplacement de l'agent titulaire jusqu'à extinction de ses droits à congé de maladie.

Toute personne intéressée par ce poste est invitée à déposer en mairie une lettre de candidature accompagnée d'un C.V. jusqu'au 15 septembre inclus, la commission de recrutement devant se réunir le 19 suivant.

➤ **désigné pour mener à bien les travaux du recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2008 le coordonnateur communal, fixé le nombre d'agents recenseurs à trois, et déterminé la rémunération de chacun**

➤ **autorisé la signature d'un contrat d'assurance couvrant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des agents territoriaux titulaires et non titulaires**

Il s'agit en fait pour la commune d'être indemnisée du salaire et des charges patronales versés à un agent lorsqu'il est en arrêt maladie, en accident du travail, en congé maternité, etc

.../...

➤ **attribué l'indemnité de conseil à M. le Trésorier de la commune au taux de 100 % pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable**

➤ **modifié l'article 3 du règlement d'utilisation des locaux de la salle polyvalente et défini un tarif de mise à disposition de la salle « Jean-Claude MULLER », 1^{er} étage, aux habitants de la commune**

L'article 3 suscitait mettait cette salle à disposition exclusive du Foyer des Jeunes. Vu le nombre de demandes émanant de particuliers de SAULNY, cette dernière pourra à compter du 01 janvier 2009 être mise à leur disposition moyennant le tarif ci-après :

Salle « Jean-Claude MULLER » avec ou sans cuisine et sanitaires,

- Apéritif, vin d'honneur, exposition, réunion 70 €

- Evènement familial (repas, naissance, communion, anniversaire, etc ..) 130 €

➤ **autorisé la signature d'un contrat de concession de la fourrière municipale avec un intervenant qualifié et référencé**

Ce contrat est nécessaire pour permettre à la Police Municipale ou la Gendarmerie de prendre les mesures d'enlèvement de certains véhicules menaçant la sécurité ou l'ordre public.

➤ **autorisé le renouvellement du contrat de dératisation pour les trois ans à venir**

Deux campagnes ont lieu chaque année sur le réseau d'assainissement (eaux pluviales et usées) ainsi que le long du ruisseau qui traverse le village. Un stock de raticide est tenu en mairie destiné à être distribué aux habitants qui pourraient rencontrer des problèmes de rongeurs.

➤ **pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2007**

Ce document peut être consulté en mairie ou sur le site internet de la commune.

➤ **protesté solennellement contre la partialité et l'injustice des décisions qui ont été prises dans le cadre des restructurations militaires**

Il demande à M. le Président de la République, à M. le Premier Ministre et à M. le Ministre de la Défense de rétablir un minimum d'équité en faveur de la région messine, en revenant sur certaines décisions ou y délocalisant des services de l'Etat en proportion des emplois supprimés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures 30 après avoir fait part de l'évolution de divers dossiers en cours.